

	Brupart : « Brufin »	
Institution	Société Régionale d'Investissement de Bruxelles (SRIB) : filiale Brupart	
Description	Cofinancement avec une banque pour des prêts jusqu'à 200.000€, pour indépendants ou PME en Région de Bruxelles-Capitale	
Objet financé	Tout type d'investissement	
Garantie	Jusqu'à 100.000 € : caution personnelle en <i>pari passu</i> avec la banque De 100.000 à 200.000 € : sûreté(s) spécifique(s) en <i>pari passu</i> avec la banque	
Bénéficiaire	Personne morale	Oui (établie en Région Bruxelloise)
	Indépendant	Oui (établi en Région Bruxelloise)
	Autres éléments	Convient aussi pour chômeur complet indemnisé qui deviendra indépendant au moment de l'octroi du prêt
Modalités techniques	Montant	Maximum 200.000 € Minimum 10.000 € Maximum 50% du besoin total
	Durée	Même durée que celle du prêt conjoint de la banque
	Remboursement	Mensualités en cas de prêt
Coûts	Intérêts	Taux banque + 0.50 % (50 points de base)
	Autres frais	Pas de frais de dossier
Critères	De recevabilité	Minimum 10% d'apport propre nécessaire Non cumulable avec un prêt SRIB « Boost-me » Non cumulable avec le Fonds bruxellois de garantie
	D'octroi	Les critères de sélection de Brupart sont liés au secteur d'activité, à la rentabilité et au potentiel de croissance de l'entreprise, au profil de l'entrepreneur et à ses compétences managériales, ainsi qu'à la valeur ajoutée pour la région de Bruxelles Capitale.
Dossier de demande	Introduction	Via entrepreneur ou organisme bancaire agréé
	Documents	Voir formulaire sur le site de la SRIB
	Durée traitement	4 semaines (indicatif)
	Autres	/
Lien internet	Institution	www.srib.be/fr/les-filiales-de-la-srib-brupart
	Ecosubsibru	www.ecosubsibru.be (recherche : SRIB)

